



LA SENSATION DU MOMENT

La principale industrie de Québec victime d'une sordide conspiration.

Rendons justice à qui de droit. Sans les quotidiens anglais, le *Telegraph* et le *Chronicle*, et la *VIGIE*, le public de Québec n'aurait jamais connu la foudroyante dénonciation formulée au comité des comptes publiés par l'avocat de sir Charles Ross. Le *Soleil*, l'*Action Sociale*, n'ont pas encore eu de nouvelles d'une affaire qui fait sensation dans toute la presse du pays, d'un océan à l'autre. L'*Événement* en a dit un mot, mais en travestissant les faits et les accompagnant de commentaires injustifiables.

C'est à l'occasion du témoignage rendu par le lieutenant-colonel E.-F. Wurtele que M. Nesbitt a fait ces importantes déclarations, et l'affaire a causé une telle émotion qu'à la demande du ministre de la Milice, le comité a décidé de faire une enquête complète. Sir Charles Ross et M. Thomas Craig, le secrétaire-trésorier de la Compagnie Ross, sont partis dimanche pour Ottawa avec une valise pleine de documents, pour comparaître devant le comité.

On sait déjà que M. E.-F. Wurtele, dont le témoignage a fourni l'occasion de cette enquête, est l'un des candidats à l'échevinat dans le quartier du Palais.

Pour l'information du public de Québec, nous allons donner tous les détails possibles sur cette affaire. Voici le résumé de l'enquête jusqu'ici :

Ottawa, 16. — Le lieutenant-colonel Wurtele, de Québec, dépose que dans l'été de 1903 il fut nommé par la Ross Rifle Co. pour préparer les estimés sur lesquels le gouvernement devait faire des avances progressives de 75 p.c. Il a continué à faire cet ouvrage jusqu'en septembre dernier, lorsqu'il fut nommé par le ministre de la Milice pour les mêmes fins. Il a aussi été à l'emploi de la Compagnie comme comptable expert pour ouvrir son système de comptabilité, et a de plus agi comme son auditeur. La Banque de Montréal faisait les avances de fonds à la Compagnie sur présentation de ces estimés, qu'il préparait sur la foi des factures et des rôles de paie. Il n'a jamais eu la moindre difficulté à prendre connaissance des factures, et n'a jamais eu connaissance que sir Charles Ross eût refusé de com-

muniquer ces factures au major Gaudet, l'inspecteur du gouvernement. En faisant ses estimés, il déduisait toujours des rôles de paie le coût des fusils de sport, de sorte que les estimés ne couvraient que le coût des armes de guerre.

M. Wallace Nesbitt, C.R., transquestionne le témoin et lui fait dire que pour diverses raisons la mise en opération de l'usine a été retardée, et que les changements de modèles en différents temps ont été une autre cause de retard, nécessitant chaque fois l'achat de nouvelles machines. Le département avait commandé 52,000 fusils, sur lesquels le gouvernement a avancé en tout \$1,186,776; 33,000 armes ont été livrées, soit pour une valeur de \$825,000 à \$25 la pièce. Il reste à livrer 19,000 fusils, qui sont prêts pour l'inspection ou en cours d'exécution.

Détail important : depuis qu'elle a débuté, la Compagnie a payé \$900,000 en salaires et \$300,000 pour matériaux; sans compter le coût de l'immeuble et du roulant, qui dépasse \$1,000,000, de sorte qu'en réalité la Compagnie a payé en salaires et matériaux seuls \$1,000,000 de plus que tout ce que le gouvernement lui a avancé. La Compagnie a été constituée par acte spécial du Parlement. Le témoin déclare péremptoirement qu'aucune autre personne n'y a d'intérêt que sir Charles Ross.

LA DÉNONCIATION

M. Wallace Nesbitt s'adresse au comité au nom de la Compagnie, affirmant que celle-ci n'a été cause d'aucun retard indû, qu'elle a rempli sa part du contrat à la lettre. Les experts ont exigé pas moins de 80 changements de modèle pendant les six dernières années; tout cela demandait autant de nouvelles machines, entraînant des retards, non par la faute de la Compagnie. On a dit que celle-ci est arriérée dans ses livraisons. C'est le contraire qui est vrai. Elle a actuellement 5,000 fusils prêts à livrer, mais ne peut les faire accepter. Plus que cela, elle a été retardée de dix mois pendant que les experts disputaient sur le choix d'une hausse pour le dernier modèle, et pour comble elle ne pouvait plus recevoir de nouvelles commandes bien que le contrat le stipulât expressément.

C'est à ce moment que M. Nesbitt fit la déclaration qui causa une telle sensation.

"On a prédit notre départ de Québec. Naturellement, dit-il, si nous n'avons rien à faire l'été prochain, ce qui arrivera si nous ne recevons bientôt une nouvelle commande de carabines, il sera très facile de nous faire déménager, car nous serons forcés de fermer nos portes, et il est toujours facile de disposer d'une entreprise ruinée. Ce n'est pas nous qui avons choisi notre emplacement à Québec. Nous y avons été placés et y avons dépensé plus d'un million de piastres en constructions et outillage.

"Lorsque j'allai en Angleterre en 1901 peu après la signature du contrat, je fis la rencontre de sir Henry Wylie, le chef de la grande maison rivale de la Compagnie Ross, qui me dit que ce contrat ne valait rien, que l'entreprise ne pouvait réussir. Je demandai pourquoi; la réponse fut qu'on ne nous permettrait pas de leur faire concurrence.

"Il y a plus: le 7 octobre dernier, un agent de cette maison rivale vint chez moi à Toronto et me dit que nous aurions bientôt à sortir des affaires, que nous ne recevions plus une seule commande du gouvernement, que nous pouvions faire nos paquets, et que sa compagnie était prête à nous acheter à son prix; et il me conseilla d'accepter son chiffre, car si nous attendions davantage, nous n'aurions rien du tout.

"Remarquez la date, 7 octobre. De ce moment, nous n'avons reçu aucune nouvelle commande, et l'on nous a refusé la livraison des fusils que nous avions de prêts, sauf un petit lot de 300 livrés en décembre dernier.

"Je ne profère d'accusation contre aucun fonctionnaire en particulier, ajoute M. Nesbitt, je relate les faits, purement et simplement. A vous de tirer les conclusions."

Il fut décidé d'assigner les fonctionnaires du département pour expliquer les retards en question, après que sir Frederick Borden eût déclaré qu'il désirait une enquête complète sur tout le contrat de la compagnie Ross, laquelle, dit-il, s'est toujours montrée disposée à donner satisfaction au département de toutes manières. Il croit que la Canada possède dans le fusil Ross la meilleure

AN ASTOUNDING CHARGE WHICH INTERESTS QUEBEC

DELIBERATE CONSPIRACY AGAINST THE ROSS RIFLE BY ENGLISH TRADE RIVALS--DEMANDS IMMEDIATE SEARCHING INVESTIGATION

(DAILY TELEGRAPH, 17th JANUARY 1908)

Does the secret of the persistent opposition in certain influential military, official and political quarters to the Ross rifle and the company manufacturing it stand revealed at last. In the startling statement made by Mr. Walter Nesbitt, K.C., the legal representative of Sir Charles Ross, before the Public Accounts Committee at Ottawa, do we at length hold the key to the systematic depreciation of this Canadian made weapon and the company making it, to the myriad obstacles thrown in their way, and to the prolonged misrepresentation, of which they have been the victims? We cannot undertake just yet to give a definite answer to these questions, which will naturally occur to all minds at present, but, judging from past experience, we have no hesitation in believing that there is a very substantial basis of truth for the astounding charge made so publicly by Sir Charles Ross, lawyer.

Briefly, that charge is to the effect that Sir Charles Ross and his enterprise are the victims of a deliberate conspiracy to destroy them set on foot by English trade rivals and abetted by officials and party politicians in Canada, that the officers who reported against the Ross rifle were themselves in the pay of English rifle manufacturers, and that, as the result of their slanderous work he was notified last October that hereafter the inspection of the rifles turned out by the factory here will be so critical that no further orders will be given, with the result that the factory will close up next spring, unless the full conspiracy against it be defeated.

It is not necessary at this moment to go into all the facts; but incidents now half forgotten tend to strengthen the impression that this conspiracy is no figment of the imagination, but that it has a real existence, that it has its agents and instruments in Canadian

military, official, political and other circles, who act upon the one, and who consciously or unconsciously, through motives of personal graft or in obedience to pressure from superiors, have systematically made it their business to asperse the Ross rifle, to conceal its real merits, to discover and magnify its supposed defects and generally to kill it in public opinion on the principle of killing the dog by giving the animal a bad name.

At first sight, one is loathe to even harbor for a moment the thought that such a state of things could exist in Canada, but unfortunately the circumstantial evidence to the contrary is too strong already, there have been too many surreptitious tamperings with the mechanism of the Ross rifle on critical occasions, too many adverse opinions emitted, which are open to the gravest suspicion in the face of the favorable appreciation of more disinterested and equally, if not more, competent judges, to allow of so alarming a charge as that made before the Public Accounts Committee either to be choked off or smothered up in any way. Nor will the people of this country permit it to be treated or dismissed lightly. It must be sifted to the very bottom without fear, favor or affection. Canadian from Halifax to Vancouver will insist upon this, no matter what may be the consequences. The charge has been made seriously and deliberately and it must be met and answered in the same way. It will not do to try now to pool-pool or to laugh it off. It will not be killed either by ridicule or by obstruction. Not only the interest and the honor of Québec, but the interest and honor of all Canada are at stake in the matter.

By reason of the fact that the Ross Rifle Factory has been established in this city and that it has con-

tributed so largely to local advantage, Québec has a greater interest than, perhaps, any other locality to see that no effort shall be spared to get at the full truth in this business and to defeat, if possible, so nefarious a conspiracy. Its duty is therefore plain under the circumstances and so also is that of its representatives in the Government and Parliament. Upon their action in this important particular, they will be judged when they come again before the people, who demand imperatively that the rifle factory must not be closed up, that its operations must not be obstructed, hampered or discouraged by hostile officials, that the products of the factory must be judged fairly, honestly and justly on their merits by disinterested experts from outside entirely independent of our actual officialdom, both civil and military, and that the question must no longer be made a plaything between party politicians.

And let us repeat here also what we more than once said some years ago when the Lewis Equipment was in question and when that useful and far superior invention was coolly adjudged by a so-called expert military board to be inferior to the Oliver Equipment, the invention of a brother officer of the Imperial Service, which cost the country an immense sum, but which had nevertheless, on the first practical test in South Africa, to be thrown aside, that the time has come once for all to weed out of Canada's military departments the fossils who imagine that no good can come out of Nazareth—that nothing can be produced in Canada as good as in England. The Dominion has wasted an ocean of money on the fads of these worthless to the injury of our own people and our own industries, and the sooner such nuisances are shelved the better it will be for this country at large.

arme existante, et est tout à fait prêt à justifier le contrat sur tous les points.

P. S. — L'enquête a été reprise lundi. Le général Cotton n'a pu expliquer la nature des prétendues déficiences du fusil, et l'on a vu une lettre du colonel Cartwright déclarant qu'après examen l'arme a été trouvée parfaite. Sir Frederick Borden a fait de nouvelles déclarations hautement favorables à la Cie Ross. L'enquête sera reprise vendredi. Les détails au prochain numéro.

Encore le Baron

Sa bonne foi

Les séances de la Commission Royale, sans avoir révélé aucun fait nouveau et réellement important sur l'affaire de l'Abbitibi ont eu au moins l'avantage de faire préciser par M. Dejardin certains détails qui ont bien leur valeur.

Ainsi M. Dejardin a affirmé :
1° Que le Baron de l'Épine ne recevait aucun salaire et n'avait droit à aucune rémunération de la part du syndicat, tant que l'affaire de l'Abbitibi ne serait pas menée à bonne fin;
2° Que le Baron de l'Épine a bien parlé aux membres du comité d'études d'une somme de 30c. par acre pour le fonds électoral, mais que jamais il n'a fait mention de noms de ministres ou autres personnages politiques devant toucher cette somme;
3° M. Dejardin a affirmé et réaffirmé que la somme destinée à la caisse électoral devait être payée à lui personnellement, de l'Épine, et pas à d'autres.

Voilà en quelques mots le résumé des points intéressants de la déposition de M. Dejardin; et quand on songe que de l'Épine devait faire la navette entre le Canada et la Belgique maintes et maintes fois, à ses frais et dépens, est-il encore possible pour un homme de bonne foi de douter de l'endroit où devait aller l'argent? Ce n'était pas pour une fois dans le coffre du sénateur, mais dans la poche du Baron.

N'oublions pas que M. de l'Épine est magnifique, c'est son métier, il n'y a pas de mai, et ce qu'il a dû

faire sur les chevaux, il a dû vouloir le renouveler dans la transaction de l'Abbitibi et faire payer \$1.00 ce qui lui coûtait 70c.

Ne fallait-il pas d'ailleurs qu'il se remboursât de tous les frais que lui occasionnait cette affaire?

Il y a encore un autre point qui semble avoir ravi d'aise le sénateur Landry, car ce brave sénateur fait publier dans l'*Événement* et avec de gros titres que la bonne foi du Baron a été proclamée.

Malheureusement, quand on lit dans l'*Événement* même la manière dont cette bonne foi a été proclamée, on s'aperçoit que c'est le contraire qui est vrai et que les gros titres du sénateur ne sont que mensonge; que dit en effet M. Dejardin en réponse à M. Laflamme sur

LA BONNE FOI DU BARON PROCLAMÉE

Q.—Et vous répétez, dans une lettre en date du six novembre dix-neuf sept (1907) qui a été produite ce matin, qu'à l'heure qu'il est vous n'avez pas raison de soupçonner la bonne foi de M. de l'Épine. C'est encore correct, cela?

R.—Non, nous n'avons pas de raison; nous n'avons pas de preuve. Du moment que nous n'avons pas de preuve, nous ne pouvons pas dire que c'était pour lui.

Q. Vous auriez retiré votre mandat à M. le Baron de l'Épine?

R. Oh! absolument, absolument, c'est évident.

Q. Et vous lui avez continué ce mandat?

R. C'est-à-dire, nous ne l'avons pas continué, après les événements de février et mars de cette année-ci, nous avons considéré le mandat comme terminé.

Q. Il n'a jamais été retiré de façon officielle?

R. Non, pas officiellement, mais nous le considérons comme terminé.

Dejardin telles que les rapporte l'*Événement*, lorsqu'il constate que le syndicat a donné au Baron de l'Épine une espèce de certificat de bonne foi.

Les Belges avaient eu bruit du tapage fait autour de l'affaire de l'Abbitibi dans la Province de Québec et des accusations auxquelles se trouvait en butte le Baron. Ils ont ouvert l'œil et les soupçons de leur côté n'ont pas manqué de se produire, mais l'affaire étant ratée, de l'Épine, sachant que ses compatriotes dont il avait été le mandataire n'avaient aucune preuve matérielle contre lui, a exigé ce qui était son droit, une décharge de mandat.

La chose ne s'est pas faite facilement, et ce n'est que sous le coup de menaces de poursuites judiciaires ou extra-judiciaires que le syndicat a consenti à donner le certificat réclamé par de l'Épine. Mais que nous sommes loin d'un certificat donné volontairement, de bon cœur, à un mandataire fidèle! Ce certificat n'a été obtenu que par force et contrainte, parce que la preuve matérielle manquait pour le refuser. Voilà donc, d'après le président du syndicat d'études, l'origine du certificat dont il a été tant parlé par MM. Leblanc et Landry.

Des certificats de cette nature-là ne sauraient avoir de crédit devant l'opinion publique et, si le parchemin du Chevalier de St-Grégoire que posséde le sénateur Landry n'était pas de provenance plus régulière que le certificat du Baron de l'Épine, ce serait encore un papier sans valeur.

Placier de journaux

Il y a quelques années, il était défendu aux élèves des écoles des séminaires d'avoir des journaux, ces journaux eussent-ils été sérieux comme l'*Action Sociale* et la *Vigie* ou comiques comme le *Canard* et son frère l'*Événement*.

On comprenait que les jeunes gens n'avaient pas trop de temps pour écouter les conseils de leurs professeurs et mettre à profit l'enseignement qu'ils pouvaient recevoir à l'école. Avant de faire des politi-

ciens ou de grands discours sur les questions publiques, on visait surtout à donner aux jeunes gens une instruction solide. On n'aurait jamais songé à demander aux parents qui ont déjà de si lourdes charges à supporter pour faire instruire leurs enfants de souscrire quelques dollars pour les journaux.

Eh bien, les temps sont changés. Nous voyons de nos jours tout le contraire.

Non seulement on autorise dans certains collèges ou certaines écoles une réclame effrénée en faveur de certains journaux, mais des professeurs se font eux-mêmes les placiers de ces journaux parmi leurs élèves.

En voici d'ailleurs la preuve que nous prenons dans l'*Action Sociale* : Monsieur,

Je demande l'hospitalité de votre journal pour répondre à une question que le *Canada* posait hier à plusieurs professeurs de Montréal.

Le *Canada* de cette semaine, mercredi, a publié quelques lignes au sujet du nouveau journal l'*Action Sociale*; et l'auteur de ce petit article dit qu'il serait très désireux de connaître les professeurs qui se font agents de journaux dans les classes. Pour satisfaire sa curiosité, je pourrais en mentionner plusieurs, mais je vais lui donner ce que je m'en (sic!).

En effet, j'ai distribué, mardi, à mes élèves avant la classe, l'*Action Sociale*, et si ce péchant auteur trouve à redire sur notre manière d'agir à l'égard de la distribution de l'*Action Sociale* dans nos classes, comme sa question le laisse voir, je prie celui-ci de me le dire et je lui répondrai avec plaisir.

J.-AIMÉ LORANGER, Professeur, Ecole St-Denis, Montréal.

Remarquez le style de cette lettre de quinze lignes et, sans être une des lumières de la société du parler français, vous direz comme nous que ce monsieur Loranger a sans doute plus d'aptitudes pour faire la place des journaux que pour encadrer les français à ses élèves.

Et l'on s'étonne que des parents qui font de si grands sacrifices pour l'instruction de leurs enfants se plaignent!

Comment peut-il en être autrement avec de tels professeurs et de telles libertés dans l'enseignement?

Nous demandons au Conseil de l'Instruction publique s'il est prêt à approuver de pareils abus, et si cette campagne de propagation des journaux dans nos collèges et nos écoles est un nouvel article de son programme.

Situation anormale

Les événements vont vite.

Nous admirons comme, en peu de temps, la date de la célébration des fêtes du tricentenaire de la fondation de Québec a été changée, un comité de souscription a été organisé pour prélever le million de piastres destiné au parc des Plaines, et l'élan général a été donné à la préparation de la plus grande solennité dont Québec aura été l'objet. Le comité des fêtes s'est mis à l'œuvre avec une activité qui doit en assurer le succès. En somme, la partie spéculative de l'entreprise ne laisse rien à désirer.

Reste la partie pratique dont il importe de s'occuper sans délai.

Mettant de côté ce qui concerne le parc des Plaines d'Abraham, œuvre de longue haleine comme on dit dans les milieux d'affaires, il importe de nous placer bien en face de la situation qui est faite au Conseil et au peuple contribuable par suite du changement de programme.

Certes, il est temps que le Conseil-de-Ville soit officiellement mis au courant de ce qui se passe. En supposant que le comité des fêtes, convoqué d'urgence pour avancer d'une année la date de célébration, ait agi dans les limites de ses pouvoirs, encore faut-il que sa décision soit communiquée au Conseil et ratifiée par lui. De même, il paraîtrait désirable qu'il ne s'écoulât point trop de temps entre la décision prise et ratifiée, et l'époque de la nouvelle proclamation du maire annulant l'ancienne qui fixe une date lointaine et qui est encore en pleine vigueur.

Une convocation extraordinaire du Conseil n'aurait pas même paru déplacée pour une question de cette importance, et aurait mieux préparé les esprits à ce qui est sans doute la grande préoccupation du moment,

à savoir la contribution en argent de la ville de Québec, le vote d'un crédit assez large pour satisfaire à toutes les exigences.

Les gens commencent à comprendre la nécessité de circonstance qui a déterminé les citoyens à s'occuper de leur affaire et à trouver que l'initiative du dehors, toute puissante qu'elle est, ne pouvait pas remplacer l'initiative du dedans.

Il est admis que le Parc National est une chose qu'il ne faut pas confondre avec les fêtes du tricentenaire. Ces dernières sont du domaine strictement municipal et doivent d'abord requérir l'attention des autorités civiles en autant qu'il s'agit de leur donner un caractère officiel et d'engager la responsabilité financière des citoyens.

Nous aurions aimé voir cette question déjà résolue. Au lieu de la déclaration du maire que le comité des fêtes avait, de sa propre autorité, définitivement réglé la date de célébration à l'encontre d'une décision officielle du Conseil-de-Ville et d'une proclamation lui donnant force et effet, nous aurions préféré le mode de simple suggestion motivée, laissant au Conseil, au moins par courtoisie à l'égard d'un corps public qui peut avoir son mot à dire, le soin et la responsabilité de conclure.

Voyez aujourd'hui l'embarras. De toute nécessité, le Conseil doit être saisi de la question. Sans doute, les respectables autorités qui ont eu à se prononcer n'ont fait que leur devoir, et elles devaient s'attendre à ce que le maire fit le sien, qui était de soumettre d'urgence la chose à son Conseil. Au lieu de cela, M. le maire prend la précaution de bien établir devant le public que son conseil est une quantité négligeable, ou du moins un rouage secondaire qu'il sera toujours temps de mettre en mouvement quand, par exemple, il s'agira de voter des subsides.

Nous comprenons ce qu'un pareil état de choses présente de désagréable pour les échevins dont on fait de simples machines à voter, mais nous comprenons moins comment la majorité du Conseil se laisse traiter de la pareille façon. D'habitude, c'est justice de consulter les gens à propos des affaires dont ils doivent porter la responsabilité: on dit même que la responsabilité ne peut pas attendre celui qui n'a pas été consulté, s'il n'a point donné mandat préalable. Comme il est trop clair que le Conseil n'a ni donné mandat ni été consulté, il s'en suit que M. le maire l'a, volontairement ou non, mis dans cette position disgracieuse ou d'approuver après coup la solution prise par d'autres d'une affaire dont il va supporter toutes les charges, ou de la répudier avec des conséquences tellement graves qu'on n'ose pas y songer.

Allons, messieurs de la majorité, consolez-vous: vous serez appelés à confirmer, à ratifier, surtout à payer, et vous paierez. Par exemple, ne lésinez pas: faites les choses royalement, afin qu'on puisse dire de vous: "Voilà de braves gens, dignes de la confiance que les contribuables ont mise en eux."

Un mouchard maladroit

On est puni par où l'on a péché. Jadis, le journal du sénateur Landry espionnait les diners officiels, les réunions sociales, pour faire du capital politique.

Le sénateur assistait récemment à un dîner donné par le juge-en-chef de la Cour Suprême, en compagnie d'honorables magistrats et d'avocats libéraux.

Cette marque de pure politesse est exploitée avec mauvais goût, et contre l'*Événement*, et contre nos amis, par un petit journal insignifiant, qui ne connaît évidemment pas les usages.

Nous protestons contre ces commentaires de mauvais ton sur des actes du domaine de la vie privée.

Le petit journal en question est non seulement malappris, mais bien maladroit, lorsqu'il lance ce lourd pavé :

"Comment après cela, reprocher au maire Garneau ses accointances avec le Dr Fiset et autres échevins conservateurs... mais partisans de son administration municipale?"

S'il pense rendre service au maire Garneau en tenant ce langage, il est rudement gauche.

Réminiscences

Le 25 janvier 1907, l'échevin Laviguer saisisait le Conseil-de-Ville de la motion suivante :

"Que ce Conseil ne voit aucune objection à ce que la Ross Rifle Co. construise une aile à sa fabrique sur une étendue de 350 pieds au nord des constructions actuelles, le tout ne devant pas excéder trois acres en superficie."

Au lieu de cette motion, le Conseil adopta l'amendement Verret, ainsi conçu :

"Le conseil réaffirme le principe de la résolution adoptée à la séance du 9 novembre dernier ; il est d'opinion que les intérêts privés de la Compagnie Ross Rifle au sujet de l'utilisation du terrain qu'elle possède maintenant, sont seuls en jeu, et laisse au gouvernement du Canada, à qui appartient le terrain, l'entière responsabilité de décider s'il consentira à aliéner en faveur de la dite compagnie, une autre partie importante du terrain appartenant à la Couronne."

Le 8 février, à l'occasion d'une motion de condoléance à Lours Excellences lord et lady Grey, l'échevin Galipeault glissait cette phrase significative dans son discours de circonstance :

"Notre bonne vieille ville de Québec a toujours intéressé vivement le vice-roi du Canada ; il n'a jamais manqué une occasion d'y faire une visite sérieuse et approfondie, et M. le maire, je me suis laissé dire que dans un avenir rapproché nous pourrions devoir à l'intérêt que nous manifeste Lord Grey des améliorations dont les Québécois auront raison de s'enorgueillir et d'être fiers."

A la même séance du conseil, la question de l'Armurerie Ross était sur le tapis, et le maire Garneau disait :

"En accordant à l'armurerie la concession supplémentaire et non nécessaire qu'elle réclame, c'est donc s'exposer à voir aliéner à tout jamais une portion de grande valeur de notre patrimoine."

Il ajoutait plus loin, toujours d'après le Soleil du 9 février 1907 :

"Il tient d'ailleurs à user de la plus entière franchise et déclare que cette agitation à propos de la Ross Rifle a été soulevée et entretenue par un certain groupe, qui, désespéré de s'être vu enlever le contrôle des affaires municipales, essaie par tous les moyens possibles, légitimes ou non, de faire pièce à l'administration actuelle. La guerre qui est faite à la présente administration n'est point inspirée par le souci des intérêts de la ville, les intérêts mêmes de la Ross Rifle ne sont qu'un prétexte, mais la seule raison il faut aller chercher dans les rançunes de ceux qui ont perdu le pouvoir."

Toujours d'après le même compte rendu du Soleil :

"M. l'échevin Galipeault parle ensuite de la comédie grandiose, de la farce gigantesque de la fameuse assemblée de l'Auditorium ; convoquée dans le but de faire du capital politique municipal, elle s'est terminée en queue de poisson."

Or, à la même époque, Son Excellence Lord Grey n'avait pas encore lancé son projet d'Ange de la Paix ; mais le major Wood avait à la hâte—bien à la hâte en effet, puisqu'il n'avait même pris le temps de consulter l'histoire—lancé son fameux mémoire sur le champ de bataille des Plaines.

Voici ce que nous disions de ce curieux document, aujourd'hui introuvable, dans la Vigie du 12 janvier 1907 :

"Nous sommes informés que le mémoire a été préparé par le troisième commissaire seul, le major Wood. S'il en est ainsi, nous disons qu'il a commis une grave erreur, la faute peut-être de sa vie, car il n'appartenait certainement pas à un Anglais de rappeler à la ville française du Canada, au moment de son troisième centenaire, l'amer souvenir d'une défaite datant de cent cinquante ans plus tard. Il y a là une intention d'insulte que nous ne pouvons pardonner, et en cela nos concitoyens de langue anglaise nous approuveront, car les Anglais aiment les hommes qui sont fiers de leur nationalité. C'est l'un d'eux qui a dit : L'homme qui renie sa patrie a besoin d'être surveillé dans son pays d'adoption."

Nous demanderons à M. Wood, lui qui habite la Grande Allée, lui l'un des adversaires de la Ross Rifle Co., si le moment où les citoyens sont prêts à défendre l'Armurerie Ross contre les démolisseurs est bien choisi pour présenter un projet de pare nécessitant précisément le démantèlement de cette manufacture ?

Veut-il profiter des grandes fêtes patriotiques de 1908, faire appel au sentiment national, pour servir un mesquin intérêt, une jalousie de voisin ? Car presque chaque paragraphe de son mémoire finit à la Caton : Delenda est Carthago ! Il faut que la fabrique Ross soit rasée. Veut-il entraîner le comité des fêtes dans nos chicanes municipales et politiques, et lui aliéner l'adhésion de presque toute la population ? Est-ce la paix ou la guerre qu'il veut ?

La question est sérieuse. Au nom de l'immense majorité de nos concitoyens, nous demandons la suppression immédiate du mémoire Wood, et nous prions respectueusement Sir Wilfrid Laurier, trop absorbé dans le moment par ses devoirs parlementaires pour venir se renseigner sur les lieux, de ne pas se laisser duper par des démarches isolées, non autorisées.

Si nous sommes bien informés, cette commission d'archéologie serait la création personnelle du maire. Le seul comité autorisé d'histoire et d'archéologie, à sa dernière séance, a adopté des propositions toutes différentes, dans un large esprit de paix, confondant dans une commune apothéose les grandes figures de notre histoire, anglaises comme françaises, Phips à côté de Frontenac, Montcalm avec Wolfe, etc. Il veut faire une fête d'entente cordiale à laquelle puissent se joindre les deux nationalités, sans arrière-pensée. Les citoyens sont prêts à aider ce comité de toutes leurs forces, à condition qu'on ne touche pas à la plus populaire de nos industries. Qu'on ne se méprenne pas sur ce point."

Curieuse coïncidence ; c'est dans le même temps où le peuple de Québec tout entier demandait 50 pieds de terrain pour permettre à l'Armurerie Ross de traverser les périodes de chômage, c'est-à-dire d'avoir toujours de l'ouvrage à donner à nos ouvriers ; c'est juste à ce moment, disons-nous, que prenait naissance un projet patriotique en apparence, mais ouvertement déclaré contre cette industrie. Le major Wood terminait toutes ses phrases par ces mots : Il faut que l'Armurerie Ross parte de là !

Aujourd'hui, par suite de la conspiration qui vient d'être dénoncée ouvertement par l'ex-juge Nesbitt, la fabrique Ross est menacée de fermer ses portes. Le mot d'ordre avait été donné de diffamer et d'affamer cette manufacture. Est-ce à ce mot d'ordre qu'ont obéi nos réformistes en repoussant la motion Laviguer ?

On sait qu'il y a en Angleterre, à Birmingham en particulier, de grosses fabriques d'armes qui sont furieuses d'avoir perdu la clientèle de la milice canadienne, et qui demandent sans doute de bien belles souscriptions pour un Ange de Paix qui les délivrerait de cette concurrence.

Mais les citoyens de Québec, les ouvriers, eux, sont-ils prêts à sacrifier leur gagne-pain, quelque chose de substantiel et de tangible, pour une statue en l'air qui ne se réalisera peut-être jamais, attendu que le règne des gouverneurs généraux est bien éphémère ; il dure cinq ans, et quand ils sont partis ils emportent tout avec eux ? On se rappelle des grands projets de lord Dufferin ; on a fait deux portes neuves, et ce fut tout.

N'est-ce pas assez que les 10,000 signataires de la pétition portée en février dernier à Sir Wilfrid par une délégation de soixante de nos premiers citoyens, aient été la risée de nos réformistes qui parlaient de cette pétition comme d'une comédie, d'une farce grotesque ? Permettront-ils qu'on les plume après s'être moqué d'eux ?

Nous ne le croyons pas.

L' "Action Sociale" dans les écoles

(Du Canada du 15 janvier.)

On nous informe que dans certaines écoles de Montréal les professeurs ont distribué hier aux élèves des centaines et des centaines d'exemplaires de l'Action Sociale.

Il serait intéressant de connaître les professeurs qui se font ainsi agents de journaux dans les classes ?

Au meurtre !

On n'est pas toujours en sûreté avec certains journaux de genre. Dans le même numéro, le Soleil du 13, je lisais : Thimothé écrit avec deux barbes, et il était question d'acheter du strychnine ! Je signale le cas à l'Académie Française de Québec.

Ne serait-il pas grand temps pour nos grands quotidiens de soigner la qualité plutôt que la quantité ?

A PROPOS D'UN LIVRE DE VERS

M. AH. Descarries, de Montréal, nous fait la grâce d'un exemplaire de ses Heures poétiques. Heureuse jeunesse, qui ne doute de rien ! Il faut parfois lui dire : Pas si vite ! Les vers de M. Descarries semblent avoir été imprimés un peu à la hâte, sans même passer par les mains du correcteur d'épreuves. Ce négligé ne déconcertera peut-être pas des premières pages les jeunes filles sentimentales qui, au sortir du couvent, ont en général des notions très vagues sur l'hiatus et la ponctuation. Avec le lecteur sérieux, il faut plus de formes. Le vers surtout doit avoir barbe faite avant d'entrer dans le monde. Bouleau P a dit :

Polissez-le sans cesse et le repolissez !

LE MAGISTER.

Deux voix autorisées

SUR UNE QUESTION D'ACTUALITÉ

DISCOURS DE M. LAURIER

(Suite et fin)

Nous aurions pu adopter le plan dont parle l'honorable député et faire exécuter l'entreprise par l'Etat. Pourtant, je suis certain qu'alors tous les membres de cette Chambre, au moins toute la députation ministérielle, croyaient que nous avions confié l'entreprise à des personnes dignes de toute confiance, et que les directeurs de la compagnie feraient un emploi judicieux et légitime des fonds entiers. Je n'ai pas lieu de croire le contraire. L'honorable député a prononcé un discours qu'il aurait dû faire à l'appui d'une autre motion. Il demande qu'une enquête ait lieu relativement à la construction du pont. Je n'ai pas à me prononcer sur cette question. Je dirai seulement que ses commentaires auraient mieux convenu dans une autre circonstance. J'avoue qu'il a parlé avec une légèreté qui m'a beaucoup étonné. Il a déclaré que la motion du représentant d'Hamilton (M. Barker) avait sa raison d'être parce que la négligence et l'incurie du ministère ont entraîné des pertes de vie. Qu'est-ce qui lui donne le droit de tenir ce langage ?

M. MONK : J'appuie cette assertion sur le défaut de surveillance de la part du ministère.

Sir WILFRID LAURIER : Quelles sont les preuves qui permettent à l'honorable député de faire cette assertion ? N'est-il pas vrai qu' aussitôt après ce fatal accident, notre premier soin a été de nommer une commission qui s'enquerrait de cela même ?

M. MONK : Après.

Sir WILFRID LAURIER : Après l'accident, naturellement. Comment aurions-nous pu la nommer avant ? Quelqu'un est responsable de l'accident. C'est peut-être le gouvernement ; nous le saurons en temps opportun. Ce sont peut-être les plans qui en sont la cause, s'ils étaient défectueux. Il peut y avoir un défaut de surveillance. Mais il y a en fait quelque part et à l'heure qu'il est, une commission d'ingénieurs habiles dont les capacités n'ont pas été révoquées en doute s'occupe de découvrir sur qui retombe la responsabilité.

M. R. L. BORDEN : Le premier ministre veut-il apprendre à la Chambre quelle surveillance l'Etat exerceit ?

Sir WILFRID LAURIER : Je crois qu'on a exercé assez de surveillance. L'honorable député entend reprocher au ministère de n'avoir pas envoyé un ingénieur sur les lieux. J'ignore s'il y en avait un ; je ne saurais le dire.

M. R. L. BORDEN : Je ne sais pas s'il y en avait un ou s'il n'y en avait pas.

Sir WILFRID LAURIER : Je puis dire que M. Hoare était l'ingénieur nommé par la compagnie du pont de Québec. La Compagnie "Phoenix Bridge" avait aussi sur les lieux un ingénieur ou deux dont la mission était de surveiller chaque jour les travaux de construction. Je ne demande quelle plus grande surveillance on aurait pu exercer, même s'il n'y avait pas d'ingénieur pour représenter le gouvernement. La compagnie "Phoenix Bridge", ayant deux ou trois ingénieurs sur les lieux, avait mille raisons de s'assurer que les travaux étaient convenablement exécutés et la construction a été bien faite, autant que je sache, à ce qui a trait aux matériaux. De plus, M. Hoare, l'ingénieur de la compagnie du pont de Québec, était compétent. Tous ces ingénieurs étaient chaque jour sur les lieux afin de s'assurer de la bonne exécution des travaux.

L'honorable député a dit qu'il n'était pas certain que les plans eussent été approuvés. Alors donc, aucun membre du cabinet, l'honorable député lui-même, s'il eût fait partie du ministère, n'aurait pu se prononcer sur un plan au moment où il lui aurait été soumis. Que peut-on faire en pareille matière ? L'honorable député a déclaré à bon droit qu'un ingénieur ordinaire, qu'un ingénieur de chemins de fer, pourrait difficilement exprimer un avis relativement aux plans d'un pont aussi colossal. C'était une entreprise d'un caractère spécial. Or, nous savons que chacun de ces plans avait été approuvé par M. Cooper qui, de l'aveu de l'honorable député lui-même, est un homme dont le talent est reconnu et qui fait autorité en matière de construction des ponts. Il sera établi plus tard que les plans préparés par l'ingénieur de la compagnie "Phoenix Bridge" avaient été soumis à M. Cooper qui les avait approuvés. On saura maintenant si les ingénieurs se sont trompés.

L'hon. M. HAGGART : Les plans ont-ils été dressés par M. Cooper ?

Sir WILFRID LAURIER : On m'apprend qu'ils n'ont pas été dressés par M. Cooper, mais par M. Szlapka, et qu'ils ont ensuite été soumis à M. Cooper qui

les approuva. Tels sont mes renseignements. Il va sans dire que je les tiens d'autres personnes. Je ne connais rien personnellement, mais nous serons renseignés lorsque nous recevrons le rapport de la commission. C'est tout ce que j'ai à dire sur ce sujet dans le moment. Rien ne me semble plus déloyal, plus injuste.

M. MONK : Puis-je demander au premier ministre si M. Cooper représentait le gouvernement ou la compagnie du pont ?

Sir WILFRID LAURIER : A mon avis, M. Cooper représentait tous les intéressés. On reconnaissait qu'il faisait autorité et il représentait certainement la compagnie "Phoenix Bridge" et la compagnie du pont de Québec. Ce sont là tous les renseignements que j'ai obtenus jusqu'ici. Il y a un instant, le représentant d'Hamilton (M. Barker) me reprochait de n'avoir pas répondu sur-le-champ à une certaine question que m'a posée le chef de l'opposition (M. R. L. Borden). Exige-t-il que je me rappelle tous les détails en conseil que j'ai déjà signés ? C'est une pure absurdité. Je répète ce que je disais il y a un instant, rien n'est plus déloyal et injuste que cette tentative de déverser le blâme sur le gouvernement lorsque ni l'honorable député ni personne ne connaît aucun détail de l'affaire.

Le tabac étranger porte aujourd'hui un timbre différent du tabac canadien et sans être supérieur à celui-ci, lui fait une concurrence redoutable à cause de l'attrait de l'acheteur pour une marchandise importée. C'est à tel point que le tabac importé n'est souvent que le tabac canadien mélangé avec du tabac étranger et qui s'écoule rapidement ensuite parce qu'il porte le timbre du tabac importé.

Il résulte des chiffres fournis par l'honorable M. Brodeur, que la production du tabac manufacturé, de 500,000 en 1896, a atteint 2,262,000 livres en 1905, 1,167,000 livres en 1906 et 1,178,000 pour une période de neuf mois en 1907. De plus le gouvernement libéral a non seulement imposé un droit de dix cents par livre sur le tabac étranger pour permettre à l'industrie canadienne de se développer, mais il a encore permis de mélanger le tabac étranger et le tabac canadien ; la production a ainsi atteint le chiffre de 9,200,000 livres en 1906 et de 7,000,000 livres pour neuf mois en 1907. Enfin 3,000,000 de tabac moitié canadien, moitié étranger, ont servi à la fabrication de cigaretttes au Canada, pendant neuf mois en 1907, et l'on sait qu'il faut pour cela un tabac de qualité supérieure.

De ce qui précède il faut conclure que le tabac canadien est aussi bon aujourd'hui que le tabac étranger. Le mérite d'avoir développé cette industrie revient au gouvernement actuel, qui a même fait venir un expert de France pour enseigner aux cultivateurs la culture du tabac et aux manufacturiers la manière de le travailler.

Electons municipales à Ste-Anne de Beaupré

(Du correspondant de la Vigie.)

Sainte-Anne de Beaupré — Nos élections municipales, après deux jours de contestation, ont rapporté le résultat suivant : Rédu conseiller, M. Augustin Paré, ancien maire, lequel nous réélirons à la mairie ; M. Odilon Gravel, conseiller réélu, et M. Joseph Giguère, de Beaupré, élu nouveau conseiller.

Nos plus sincères félicitations sont offertes aux nouveaux élus, attendu qu'ils représentent, au dire de tous les hommes sérieux, les meilleurs intérêts futurs de notre belle paroisse.

De même que le règlement de la question des écoles en 1896 a marqué le commencement de la fin du conflit de races au Canada, les événements actuels sont les premiers pas dans l'évolution vers l'établissement d'une nation indépendante au Nord des Etats-Unis. Les deux choses sont l'œuvre de Sir Wilfrid Laurier.

Remarque bien que c'est un écrivain américain que je cite. Il termine ainsi :

"Le trait dominant de la politique de Sir Wilfrid Laurier — politique tracée dès le début, par les conditions existantes au Canada — a été la défense de la liberté civile et religieuse et la résistance aux tentatives à la dénationalisation des fautesurs de conflits de religion ou de race."

Le tabac canadien aux Communes

(Le Temps, 11 janvier.)

Le débat soulevé hier par M. J. A. Dubeau, député de Joliette, sur l'importance d'encourager, par des moyens pratiques, la culture du tabac, a été vif, animé, précis, intéressant, exempt de longueurs inutiles. Plusieurs orateurs ont parlé ; tous ont été brefs. Ils n'en ont pas moins épuisé le sujet, preuve qu'on peut dire beaucoup en parlant relativement peu. Trop souvent les orateurs et la phalange de ceux qui prétendent l'être pensent le contraire. Il est à souhaiter que la députation reste dans ses bonnes dispositions d'hier ; de la sorte en moins de temps on fera beaucoup plus de bon travail.

A la louange des députés qui ont fait des discours, en français, pour appuyer M. Dubeau dans sa demande au gouvernement de modifier la Loi du Revenu de l'intérieur, de manière à favoriser et à protéger davantage l'industrie du tabac canadien, il faut dire qu'ils se sont très bien acquittés de leur tâche. Rarement la langue française sert-elle aux débats de la Chambre. Aussi c'est toujours nouveau d'y entendre des discours en bon français com-

me ceux prononcés par l'honorable M. Brodeur, MM. Dubeau, Monk, Ethier. Le Dr Sproule lui-même écoutait dans l'attitude de l'attention et du plaisir les sons harmonieux qui frappaient ses oreilles ; ce n'est pas peu dire.

Le discours du ministre de la marine et des pêcheries résume très bien le débat. L'industrie du tabac canadien a beaucoup grandi depuis dix ans, grâce à la politique du gouvernement actuel, mais est susceptible de progresser indéfiniment quand le gouvernement aura présenté et fait adopter par la Chambre un projet de loi, dont l'honorable M. Brodeur ne saurait encore dire la teneur, mais modifiant la Loi du Revenu de l'Intérieur dans le sens désiré.

Le tabac étranger porte aujourd'hui un timbre différent du tabac canadien et sans être supérieur à celui-ci, lui fait une concurrence redoutable à cause de l'attrait de l'acheteur pour une marchandise importée. C'est à tel point que le tabac importé n'est souvent que le tabac canadien mélangé avec du tabac étranger et qui s'écoule rapidement ensuite parce qu'il porte le timbre du tabac importé.

Il résulte des chiffres fournis par l'honorable M. Brodeur, que la production du tabac manufacturé, de 500,000 en 1896, a atteint 2,262,000 livres en 1905, 1,167,000 livres en 1906 et 1,178,000 pour une période de neuf mois en 1907. De plus le gouvernement libéral a non seulement imposé un droit de dix cents par livre sur le tabac étranger pour permettre à l'industrie canadienne de se développer, mais il a encore permis de mélanger le tabac étranger et le tabac canadien ; la production a ainsi atteint le chiffre de 9,200,000 livres en 1906 et de 7,000,000 livres pour neuf mois en 1907. Enfin 3,000,000 de tabac moitié canadien, moitié étranger, ont servi à la fabrication de cigaretttes au Canada, pendant neuf mois en 1907, et l'on sait qu'il faut pour cela un tabac de qualité supérieure.

De ce qui précède il faut conclure que le tabac canadien est aussi bon aujourd'hui que le tabac étranger. Le mérite d'avoir développé cette industrie revient au gouvernement actuel, qui a même fait venir un expert de France pour enseigner aux cultivateurs la culture du tabac et aux manufacturiers la manière de le travailler.

CARTES D'AFFAIRES

Haute-Ville : Tel. 891. Succ. : Tel. 2579

Lavigueur & Hutchison

Importateurs de Pianos, Orgues, Instruments, de Musique de toutes espèces.

Editeurs de Musique, seuls représentants des célèbres Pianos Heintzman & Co.

258 et 85, rue St-Jean, Succursale : 54, rue St-Joseph, QUÉBEC.

Joseph P. TURCOTTE

AVOCAT

Etude : 195 rue St-Joseph. — Télép. 2311

Résidence : 194 rue du Roi.

PETER FRENCH

AVOCAT

139, rue St-Pierre, - Québec.

Victoria Chambers. — Tél. 727

Dr. L. J. Montreuil

Ex-Eleve des Hôpitaux de Paris et Berlin. Spécialité : Maladies des Yeux, Nez, Gorge et Odeilles.

No. 9 1/2 RUE ST-JEAN

Heure de consultations : A.M. 10 à 12 heures P.M. 1 à 4, et 7 à 8 heures.

Tél. 1539

Dr J. Eudore Parent

Ex-élève des Hôpitaux de Paris

Ex-interne de la Charité de Lyon

SPECIALITE : Maladies Nerveuses et Mentales, [Épilepsie, Hystérie, Neurasthénie].

BUREAU : 17 RUE ST-JEAN

TELEPHONE 3144

PHOTOGRAPHIE

BOISSON NOUVELLE Non alcoolique, Rafrichissante et Bienfaisante. Limplitha Boisson Mousseuse et Pétillante. RECOMMANDÉE POUR LA GOUTTE ET LE RUMATISME. GARANTIE QUELLE EST COMPOSÉE DE JUS DE LIMON ET DE LITHINE "LITHIA". DUPLICATA DU CHAMPAGNE. M. TIMMONS & SON QUEBEC.

La Cie Chs. A. Paquet, Ltee. Planeur Embouveteur double surface. Machineries de toutes sortes. Engins, chaudières à vapeur, moteurs à gazoline, planeurs simples et combinés, et autres machines à bois. Fournitures de moulins, telles que courroies de cuir, de caoutchouc et de canvas (Toile Rouge), arbres de couche (Shafts), suspenseurs (Hangers), poulies, scies de toutes sortes, dents de scie, etc., etc. Les ordres transmis par télégramme ou téléphone exécutés avec promptitude. Venez nous voir ou écrivez à LA GIE CHS. A. PAQUET, LTEE Nos. 2 et 4, rue St-Joseph, QUÉBEC.

Fondée en 1876 Téléphone 2224 Charles Vezina ENTREPRENEUR Electricien, Plombier, Ferblantier, Gazier et Couvreur. Posage d'appareils de chauffages à air chaud, à la vapeur et à l'eau chaude, appareils de plomberie les plus modernes et hygiéniques. Four-niture et installation d'éclairage électrique et au gaz. Assortiment complet d'appareils de plomberie et fixtures électriques, poêles de cuisine les plus améliorés. PRIX TRES MODERES 117-119 DU PONT, QUE., ATELIER, 124 DU ROI

LAVIGUEUR & HUTCHISON Importateurs de PIANOS ET D'ORGUES. Seuls représentants à Québec des célèbres pianos Heintzman & Co. (les favoris de New-York. Notre assortiment comprend constamment un choix d'auprès 50 pianos des meilleures marques. SPECIALITE : Orgues d'Eglises et de Chapelles. Nos prix sont les plus bas, notre assortiment le plus considérable et nos termes de paiements les plus faciles.

Lavigueur & Hutchison 81-83 et 85 rue St-Jean - Succursale 54 rue St-Joseph

Beaux Lots à Vendre CAFE-RESTAURANT De l'Auditorium. La place par excellence pour Dames et Messieurs. Les huîtres MALPECQUES sont arrivées. P. W. DUGAL. Sur l'avenue des Embles, à proximité du chemin Ste-Foy et de l'église. Notre Dame du Chemin, dans la municipalité de Notre-Dame, deux magnifiques lots à bâtir mesurant 50 pieds de front sur 125 de profondeur, avec route de service en arrière. Bonne occasion pour construire résidence suburbaine ou maison de rapport en vue des fêtes de Centenaire. Pour conditions, s'adresser à A. B. à ce bureau.

- AVIS -

Maison E. Roumilhac

FONDEE EN 1875
Le plus grand Stock en Ville de
Vins, Liqueurs, Cognac,
Genièvre, Scotch, etc.,
Huile d'Olive, Conserves, etc.,
Fromages de Roquefort, Limbourg, etc.,
Spécialité de café.

Prix Spécial pour Hôtels et Restaurants

E. ROUMILHAC,
48-50 Côte du Palais,
QUEBEC.

Téléphone 1146.

Téléphone No. 32

BOSWELL & BROTHER LTD

Bière et Porter

90-118, RUE SAINT-VALLIER, : : QUEBEC

GURNEY, MASSEY & Cie L^{tee}

MANUFACTURIERS

de

Fournaises et Poeles

387, RUE ST-PAUL

Montréal



PRODUIT BIÈRE PORTER
DE PREMIÈRE QUALITÉ

TÉLÉPHONE 633

PRIMEROS 10^{CTS}

POSITIVEMENT LES MEILLEURS CIGARES.

H. D. BARRY
M^{re} CIGARES
QUEBEC.

GOLD STAR 5^{CTS}



LA RÉGION DU LAC ST JEAN CANADA

20,000,000
acres d'excellentes terres à blé à 20° L'ACRE

UN PAYS ABONDANT EN EXCELLENTE FAUNE
EN BON BOIS A 150 MILLES

Solement d'un des plus beaux ports de mer de l'Amérique

UN PAYS POUR LES INDUSTRIES DE TOUTES SORTES

REMPLI DE POUVOIRS D'EAU

BEAU GAZON ET COMMUNICATIONS FACILES

POUR RENSEIGNEMENTS S'ADRESSER
à la guide de cette région (1967)

RENE DUPONT
AGENT DE PROMOTION
AVENUE DE LA RÉGION DU LAC ST JEAN
100, RUE ST-JEAN, QUÉBEC, CANADA

Feuilleton littéraire de la VIGIE

Maitre Martin le tonnelier

Par HOFFMAN

No. 3

—Eh ! mon cher seigneur, interrompit maître Martin, impatienté des discours de Spangenberg, eh ! cher seigneur, vous vous donnez là beaucoup de peine pour me convaincre de ce que je ne veux pas admettre. Mon genre sera un homme de mon métier, parce que je considère mon métier comme le plus noble qui soit au monde. Croyez-vous donc que pour faire tenir ensemble les pièces d'un tonneau il suffit de chasser les cercles sur les douves ? Et n'est-ce pas déjà grand et beau que notre métier exige tout d'abord la science de soigner le vin, ce magnifique don du ciel, de manière à le faire bonifier pour qu'il nous pénètre de sa force et de sa douceur, comme la sève brûlante de la vie ? Mais il y a la construction du tonneau même. Ne devons-nous pas, pour réussir dans notre œuvre, commencer par prendre exactement nos mesures au compas ? Ne faut-il pas que nous soyons aussi savants en calcul qu'en géométrie, car sans cela pourrions-nous déterminer la proportion et la capacité de nos tonneaux ? Eh ! messire, le cœur me bat de joie dans la poitrine quand j'arrive à mettre une de ces grosses tonnes sur le chantier où on les achève, quand les douves sont bien préparées au fendoir et à la doloire, quand les compagnons brandissent leurs maillets, qui retombent sur le chasseur, Klipp ! Klipp ! Klipp ! Oh ! la joyeuse musique ! Voilà la bâtisse bien achevée, et je puis regarder autour de moi avec orgueil quand je prends en main la tonneau pour marquer le fond du tonneau de mon signe de maîtrise connu et honoré de tous les bons maîtres vigneron... Vous parliez des architectes, mon cher seigneur. Eh ! une grande et belle maison est certainement une œuvre magnifique ; mais si j'étais architecte et qu'en passant devant mon œuvre je visse tomber sur moi du haut du balcon le regard dédaigneux de quelque malotru, de quelque misérable vaurien qui aurait acheté la maison, j'en aurais honte jusqu'au fond de l'âme, et rien que le dépit et le chagrin me donneraient envie de détruire mon propre ouvrage. Pareille chose ne peut m'arriver avec mes bâtisses actuelles, car elles n'ont pour hôte que ce qu'il y a de plus noble au monde, le vin. Que Dieu protège mon métier !

le sang lui montait au visage : il appuya ses deux poings sur la table et fixa ses yeux à terre.

—Encore une dernière question, maître Martin, dit-il après une pause, si le gentilhomme arrêté devant votre maison était mon propre fils, si moi-même j'étais avec lui, fermeriez-vous encore votre porte, croiriez-vous encore qu'en venant ici, nous n'aurions de pensée que pour votre cave et votre or ?

—Point du tout, répliqua maître Martin, point du tout, mon cher et digne seigneur, je vous ouvrirais amicalement la porte, tout ce que je possède en cette maison serait à votre disposition, ainsi qu'à celle de M. votre fils, mais en ce qui concerne ma Rosa, je dirais : "Si le ciel avait voulu que M. le chevalier votre fils devint un bon tonnelier, personne au monde n'aurait dans ce cas été mieux venu pour être mon gendre... mais, maintenant..." Voyez, cher et honoré seigneur, pourquoi vous raillez de moi et me faire de la peine avec des questions aussi étranges ? Notre joyeux entretien a tout d'un coup pris fin, nos verres restent pleins. Laissez donc de côté le futur de Rosa et son mariage, je bois à la santé de votre fils le chevalier qui est, m'a-t-on dit, un gentilhomme accompli.

Maître Martin prit son verre, Paungartner fit de même et s'écria :

—Trêve à toute discussion et vive votre vaillant chevalier !

Spangenberg trinqua et dit avec un sourire contraint :

—Vous pensez bien que tout ce que je vous ai dit n'est que plaisanterie, car l'égarément d'un amour aveugle pourrait seul pousser mon fils à déroger à son sang et à sa naissance pour rechercher votre fille, lui qui peut choisir sa femme parmi les plus nobles familles. Toutefois, vous auriez pu me répondre un peu plus amicalement.

—Ah ! mon cher sire répondit maître Martin, même en plaisantant je n'aurais pu parler autrement que je le ferais dans le cas où un fait aussi invraisemblable que celui que vous venez de proposer se produirait réellement. Du reste, passez-moi ma fierté, car vous devez convenir vous-même que je suis le meilleur tonnelier à la ronde ; je me connais en vins ; j'observe fidèlement et ponctuellement les ordonnances de notre empereur Maximilien, qui repose en Dieu ; je suis un homme pieux, ennemi de tout ce qui est contraire à la religion, et pour m'écarter de ma tonne de deux douces, je n'emploie jamais plus d'une petite demi-once de souffre pur, et c'est ce qu'il faut pour conserver le vin. D'ailleurs, mes chers et dignes messieurs, vous pouvez en avoir la preuve en le goûtant.

Spangenberg s'efforça, en reprenant sa place, de faire bonne mine ; Paungartner amena un autre sujet sur le tapis. Mais comme il arrive qu'une fois l'accord d'un instrument détruit, la dissonance persiste toujours, malgré les efforts de l'artiste pour rétablir l'harmonie primitive, les trois vieillards eurent beau parler, ils ne recouvrèrent plus leur joyeuse entente. Spangenberg demanda ses gens et

quitta tout mécontent la maison de maître Martin où il était entré si gai.

V

LA PREDICTION DE LA VIEILLE GRAND'MÈRE

Maître Martin était un peu confus du brusque départ de son vieil et bon client et il dit à Paungartner qui achevait de vider son dernier verre et se préparait à se retirer à son tour :

—Je ne sais vraiment pas où le vieux seigneur voulait en venir avec ses propos et comment il a pu à la fin se montrer aussi fâché.

—Mon cher maître Martin, répondit Paungartner, vous êtes un brave homme plein de pitié, et il est certain que chacun le droit d'être fier de ce qu'il fait honnêtement avec l'aide de Dieu et de ce qui lui a valu richesse et honneur. Seulement il ne faut pas en tirer vanité, car cela est contraire à l'esprit chrétien. Ainsi dans l'assemblée de la corporation, aujourd'hui, vous avez eu tort de vous mettre de vous-même au-dessus de tous les autres maîtres ; vous vous entendez mieux à votre art que les autres, c'est possible, mais vous n'avez pas à leur jeter cela à la tête, car l'en peut résulter que dépit et mésintelligence. Quant à ce qui s'est passé ce soir même, vous ne pouvez pas vous aveugler au point de voir dans le discours de Spangenberg autre chose que le désir de savoir avec quelque ironie jusqu'où vous pousseriez votre opiniâtre fierté. Le digne seigneur a dû être froissé quand vous n'avez voulu voir dans sa démarche faite par un gentilhomme pour obtenir la main de votre fille qu'un vil intérêt et une basse cupidité. Les choses auraient pris une autre tournure si vous aviez cédé quand Spangenberg a commencé à parler de son fils. Pourquoi ne lui avez-vous pas dit : Oui, mon cher et digne seigneur, si vous venez vous-même me demander ma fille pour votre fils, cet honneur auquel je ne me serais pas attendu aurais ébranlé ma résolution. Si vous aviez tenu ce langage, le résultat eût été tout différent ; le vieux Spangenberg aurait oublié le tort que vous veniez d'avoir envers lui et vous aurait souri d'aussi bonne humeur qu'auparavant.

—Grondez-moi, dit maître Martin, grondez-moi bien fort, car je l'ai mérité, mais quand il m'a conté de pareilles sottises, je me suis senti suffoqué et je n'ai pu donner d'autre réponse.

—Et puis, continua Paungartner, cette sottise idée de ne vouloir absolument donner votre fille qu'à un tonnelier. Le Ciel, disiez-vous, décidera du sort de votre fille, et pourtant vous devanciez, dans votre étroit aveuglement terrestre, les desseins de la céleste toute-puissance, vous déterminiez d'avance, dans votre égoïsme, le petit cercle étroit où vous voulez prendre un gendre, cela peut vous jeter dans l'abîme avec votre Rosa. Quittez, maître Martin, quittez cette folie antichrétienne et puérile, laissez agir le Tout-Puissant qui saura dicter au cœur pieux de votre enfant la vraie décision à prendre.

Garanti par le Gouvernement Canadien

FABRIQUE PAR E. W. PARKER
DISTILLATEUR - MONTREAL

Parker's
STANDARD

Whisky Blanc

LE PLUS PUR ET LE MOINS COLORE DES SPIRITUEUX.

GILLESPIES & CO., Seuls agents
12, rue St-Sacrement, Montréal.

Il a passé deux ans en entrepot

GAUDIAS POITRAS

RELIEUR

FABRICANT DE LIVRES BLANCS ET DE LIVRES A FEUILLETS MOBILES

8, RUE COLLINS, HAUTE-VILLE,
PHONE 1735 **QUEBEC**

Archer & Co.

MARCHAND DE

BOIS et CHARBON

138-140, rue St-André

Téléphone 646

TAPISSERIES

De 2^{ic} à \$4.00 la pièce

Nous ne craignons pas de dire que notre assortiment est le plus complet que vous puissiez voir

Au-delà de 6,000 patrons

UNE VISITE et vous serez convaincu

Téléphone 2162 Pas de vieux patrons, du nouveau rien que du nouveau et du beau

MARIER & TREMBLAY
Coin des rues Desfossés et du Pont, Québec

—Ah ! mon digne monsieur, fit maître Martin avec humilité, je vois maintenant, pour la première fois, combien j'ai eu tort de ne pas dire tout de suite ouvertement tout ce que je pense. Vous croyez que c'est parce que j'estime si haut mon métier, que j'en suis arrivé à ne vouloir marier Rosa qu'avec un tonnelier ; mais il n'en est pas ainsi, j'ai encore un autre motif étrange et mystérieux. Je ne peux pas vous laisser partir sans vous avoir tout appris, car je ne veux pas que vous passiez toute la nuit à pester contre moi. Asseyez-vous, je vous en prie de tout cœur, restez encore quelques instants. Tenez, voici encore une bouteille de mon vin

le plus vieux que le gentilhomme mécontent a dédaigné, accordez-moi encore un instant.

(A continuer.)

TABAC

Rose Quesnel
A fumer, doux et naturel

TABAC

Champlain
A fumer et à chiquer

ROSE QUESNEL

TABAC A FUMER DOUX & NATUREL

ROCK CITY TABACCO LTD QUEBEC

—Voilà certes, dit Spangenberg, un panégyrique bien pensé. Cela vous fait honneur assurément de défendre et d'apprécier à sa valeur votre métier ; mais ne vous impatientez pas si je ne vous lâche pas encore. Si un patricien venait sérieusement et pour tout de bon vous demander votre fille ? Quand les événements les moins prévus arrivent bel et bien, on fait souvent les choses tout autrement qu'on ne l'aurait cru.

—Ah ! s'écria maître Martin, passablement emporté, comment pourrais-je me dispenser de m'incliner poliment et de dire : mon cher monsieur, si vous étiez un bon et brave tonnelier, mais...

—J'irai plus loin, dit Spangenberg en lui coupant la parole, si un bon jour un beau gentilhomme sur un cheval fringant avec une magnifique escorte, en costume pompeux, s'arrêtait devant votre maison et souhaitait prendre Rosa pour femme ?

—Hé ! hé ! s'écria maître Martin encore plus courroucé qu'auparavant, eh ! eh ! comme j'irais vite, aussi vite que je le pourrais, fermer la porte d'entrée à la clef et au verrou ! Comme je lui crierais de toutes mes forces : Passez votre chemin, beau gentilhomme, passez votre chemin ; des roses comme la mienne ne fleurissent pas pour vous. C'est ma cave, c'est mon or qui vous plaisent, et vous prendriez la fille par-dessus le marché... passez votre chemin, pas ez votre chemin.

Le vieux Spangenberg se leva,

Petit examen de conscience

Un maître enseigneur quelconque a trouvé le moyen de composer trois colonnes dans un journal anglais de cette ville avec ce que la Réforme n'a pas fait, ce qu'elle croit avoir fait, ce qu'elle voudrait bien avoir fait, ce qu'elle a délaissé et ce qu'elle se propose de faire et de défaire si elle n'est pas délaissée au mois prochain.

Pour un dithyrambe qui s'étire, celui-là n'est pas battu. Voyons un peu.

EMBELLISSEMENTS

Un quart de colonne pour le talus de la Terrasse, quelques charrettes de terre prises des excavations du Château Frontenac à quelques pas delà. En voilà une affaire!

La démolition du marché Finlay, une perte de \$4,000 de revenu par année, au détriment des marchands voisins. Encore une chose délaissée.

L'amélioration des approches de la Traverse. Là nous qu'elle est, l'amélioration? Si quelqu'un la trouve, prière de la rapporter à l'Hôtel-de-Ville, contre généreuse récompense; un exemplaire des œuvres de Michel Fiset, reliées en vache tuberculine.

Bien au contraire: la Chambre de Commerce a eu beau demander ces améliorations, on ne l'a pas plus écoutée que dans l'affaire de la Ross Rifle.

Les transplantations d'arbres adultes. On en a mis quatre devant l'Hôtel-de-Ville, et on ne peut dire s'ils reprendront. Si le Dr Fiset fait tant de bruit que cela chaque fois qu'il plante un arbre, on pourrait s'en servir pour remplacer le canon du midi.

Encore un enlèvement. On a fait disparaître la clôture qui bordait les Plaines d'Abraham, et on a mis du gravas en guise de trottoir. T'as qu'à voir!

On a mis des pots de fleurs sur la pelouse du marché St-Pierre. Invisibles en hiver, sans doute!

Enfin, l'agrandissement du Château Frontenac. Oui, lecteur, vous avez bien lu: la Réforme en réclame sa part de mérite! En quoi? L'exemption de taxes sans doute. Encore un peu, et si on l'avait laissé faire, elle aurait bloqué complètement la rue des Carrières.

Et voilà pour les embellissements. Voilà tout ce qu'a fait l'administration en deux ans. Nous le tenons de leur propre bouche. C'est donc bien tout pour ce chapitre.

LA VOIRIE

On est encore ici dans le domaine du Dr Fiset. Voyons ce qu'il a fait, d'après son panégyriste. Qui d'améliorations, s'écrie celui-ci, "dont le public ne se fait pas d'idée, ou ne tient pas suffisamment compte!" C'est un reproche, mais guère mérité. Si les contribuables n'en tiennent pas compte, c'est sans doute parce qu'il n'y a pas de quoi tant se vanter.

D'abord, le pavage de la rue Dalhousie, l'une des principales avenues du port. Mais alors, pourquoi n'avoir pas commencé par le commencement, au quoi de la Traverse, où passe le plus gros trafic? Pourquoi n'en avoir fait qu'un petit bout, en face et de chaque côté du Bloc Garneau? C'est là l'unique ouvrage permanent de quelque importance qui ait été fait en deux ans.

Tout le reste est bagatelle. Ainsi, on ose parler, du harnachement de la propriété du C. P. R., sur la rue St-Paul, dont l'éclaircissement est l'œuvre de l'administration Parent, non de la Réforme. C'est se moquer des gens que de mentionner les quelques verges de macadam jetées autour du monument Laval, et des blocs de granit posés ça et là sur de petits bouts de rue. Faut-il être assez pauvre pour mentionner comme grands travaux publics la réparation de l'escalier de bois de la Côte des Chiens!

Est-ce qu'on va maintenant compter les réparations ordinaires comme travaux permanents? Ce serait le reste.

Pour se donner une contenance, le sycophante parle triomphalement du pavage du haut de la Côte d'Abraham et de la rue Desfossés. choses qui sont encore à faire. Si on n'a pas pu les exécuter l'été dernier, c'est à cause du haut prix de la main-d'œuvre. Qui a jamais entendu parler d'une ville incapable de payer les ouvriers au prix courant, et qui préfère les laisser crever plutôt que de faire les travaux d'urgence?

Il paraît que les trottoirs d'asphalte dus à l'initiative des propriétaires et payés moitié par eux doivent être aussi portés au crédit

Damrosch-Nordica

La nouvelle de la visite prochaine à Québec, le 5 février, de Madame Lilian Nordica, Walter Damrosch et l'Orchestre Symphonique de New-York, a été une bien grosse, en même temps qu'une bien agréable surprise pour le public de notre ville qui n'est malheureusement pas habitué à être convié à pareille fête. Cette nouvelle a causé toute une sensation dans les cercles fashionables, et, parmi les amateurs, les têtes ont eu vite fait d'entrer en ébullition. Il faut bien avouer que l'événement, au point de vue social aussi bien qu'au point de vue artistique, est d'importance majeure et, si notre mémoire ne nous joue pas un vilain tour, c'est la première fois depuis un demi-siècle qu'une organisation d'une pareille envergure et d'une valeur artistique aussi considérable nous fait l'honneur de nous visiter. Madame



LILIAN NORDICA

qui représente l'élément vocal dans cette organisation, est, avec Mesdames Sembrich, Tetrazzini et Melba, l'une des plus remarquables cantatrices de l'époque contemporaine, et comme interprète de Wagner, elle est peut-être supérieure à toutes ses émules. D'une taille au-dessus de la moyenne, élégante, gracieuse et d'une éclatante beauté, Madame Nordica impressionne tout d'abord ses auditeurs par une prestance d'une remarquable dignité, une tenue irréprochable, et quand les notes vibrantes de sa superbe voix de soprano dramatique éclatent dans l'espace avec une richesse et une ampleur incomparables, l'émotion gagne les plus irréductibles de ses auditeurs. Nous avons entendu Madame Nordica dans le rôle d'Elizabeth de l'opéra "Tannhäuser", de Wagner, et nous devons avouer que l'impression que nous avons ressentie alors est l'une des plus profondes qu'il nous ait été donné d'éprouver. La beauté de la femme, le charme d'une voix pure, riche et souverainement puissante, la merveilleuse diction de l'artiste ont été les éléments de cette violente et délicieuse émotion dont le souvenir n'est pas sorti de notre mémoire. Appuyée par l'orchestre symphonique de New-York, sous l'habile direction de Walter Damrosch, Madame Nordica laissera vraisemblablement au milieu de nous un souvenir ineffaçable, et le 5 février restera dans la mémoire de chacun comme une date mémorable, l'une des plus glorieuses des annales artistiques et sociales de Québec.

de la Réforme, et que les nouveaux écrivains des rues et l'établissement d'un poste de police qu'on l'a forcée bon gré malgré de mettre sur les Docks sont encore des hauts faits qui doivent porter son nom à l'extrême postérité.

AUTRES VANTARDISES

Quant à l'aqueduc, on connaît déjà l'histoire des 8000 pieds de tuyau et des 27 valves. N'est-ce pas microbolant, superférociteux, tant que ça en deux ans? Seulement, les taux d'assurance n'ont pas baissé, et c'était là ce qu'on attendait de ces messieurs, ce qu'ils avaient promis. C'est très joli de leur part de vanter les braves pompiers sous leur administration, après les avoir critiqués si sévèrement dans le passé. Seulement, la vérité est que ce n'est pas la faute des pompiers s'il n'y a pas plus d'eau et si dans tous les incendies récents les édifices ont été brûlés de fond en comble. Au Daily Telegraph, chez Thomas, chez Clément & Marchand, tout y a passé.

On nous dit que les nouvelles échelles de sauvetage qu'on vantait ne sont pas manœuvrables. C'est un autre fiasco qui coûte \$5,000!

Les autres grandes œuvres de l'administration Garneau sont, toujours d'après la même autorité, la réforme laitière—le lait de 8 heures—la tuberculine forcée—l'hôpital des vaches—l'étiquette sur les bidons—le nouvel hôpital civique et le marché aux bestiaux, et enfin l'annexion des municipalités voisines. Seulement, toutes ces belles choses n'ont qu'un défaut, elles sont encore au fond de l'eau.

Pour les contribuables qui ne se paient pas de mots creux, la Réforme n'a rien fait de visible à l'œil nu dans ses deux années. Il faudrait une loupe de mille grossissements pour apercevoir quelque chose valant la peine. Le fait certain, c'est qu'avec un revenu de \$1,700,000 en deux ans, en retranchant \$700,000 pour le service des intérêts, ces gens-là ont trouvé le moyen de dépenser \$1,000,000, et l'on se demande à quoi: en jetant l'argent à droite et à gauche, à San Francis-

co, en frais d'enquête inutile, en cadeaux ici et là, en achats de terrains au taux de \$2,600 l'acre en pleine campagne, en démolitions à perte, part-out enfin où cela ne rapporte aucun profit. Ce qui n'est pas moins certain, c'est que jamais la ville n'a été plus malpropre, plus mal entretenue, que les ouvriers ont été obligés de se mettre en grève pour voir leur salaire augmenté comme les autres employés, que les taxes ont été augmentées, enfin que tout le monde se plaint et demande un changement radical.

Dans un mois d'ici, les contribuables auront à faire la réparation de l'ivraie du bon grain. Tant pis pour ceux qui persistent à ne pas détacher leur cause de celle des mauvais administrateurs. Ils partageront leur sort.

Un insolent défi

Le petit journal nationaliste de la rue St-François, grossier comme un pain d'orge, interpelle personnellement et brutalement l'un des rédacteurs de la Vigie à propos des affaires municipales.

Nous n'imiterons pas l'exemple de ce mal élevé.

Ce n'est pas à notre personne que s'adressent ses insolences. C'est à l'idée politique que nous représentons et qui continue à triompher, à son mortel dépit. Avec lui, c'est une question politique; la question municipale n'est qu'un prétexte. S'il pouvait donc faire prévaloir ses préférences, réussir à faire élire le 17 février prochain ses amis Fiset, Verret, Huard et autres bons bleus, quel pied cela lui donnerait pour les élections politiques!

Nous signalons le fait à nos chefs; nous le signalons aussi à tous les amis de la cause libérale.

Entendent-ils les provocations de leurs adversaires, de ces traitres qui, après leur avoir fait patte de velours pendant quelques années, ont repris leur vilain naturel quand est venue l'élection de Bellechasse, et n'attendent que la prochaine occasion pour leur donner le croc-en-jambe?

Ils se rangent carrément pour le

maire Garneau et les échevins conservateurs:

"Vous n'écraserez ni Fiset, ni Verret, ni Huard, ni bien d'autres," nous comment-ils aux oreilles... Pas un seul réformiste ne sera vaincu! la plupart des candidats anti-réformistes briguant les suffrages pour les sièges vacants seront défaits..."

Cet insolent défi ne s'adresse évidemment pas à notre personne, mais au parti libéral, au parti de sir Wilfrid dont le Dr Fiset est l'adversaire, au parti de l'hon. M. Turgeon que l'échevin Huard est allé combattre à Bellechasse.

Nous voulons savoir une fois pour toutes si nous allons longtemps encore avoir à essayer de pareilles provocations en silence.

Nous demandons aux patriotes de St-Roch et de St-Sauveur s'ils sont disposés à subir l'humiliation d'une défaite qui en précéderait peut-être d'autres.

On parle maintenant de la candidature du Dr Jobin contre l'échevin Letourneau à St-Roch.

Ces vantardises de nos adversaires politiques nous justifient de mettre le maire Garneau en demeure de se prononcer, puisque tous ces gens-là se réclament de lui. Les a-t-il autorisés à se servir de son nom comme bouclier? Appuie-t-il Fiset, Verret, Huard, Gauvreau, Lockwell, contre ses amis politiques? Encourage-t-il le Dr Jobin contre un fidèle partisan comme M. Letourneau? C'est ce qu'il serait bon de savoir avant d'aller plus loin.

Fantasia

Lu en plein Soleil:

"Son Altesse Impériale, le prince Fushimi, en témoignage de son appréciation pour la réception que lui a faite la cité de Québec, lors de son passage au Canada, le printemps dernier, a envoyé au Conseil-de-Ville son portrait dans un superbe cadre de laque d'une très grande richesse, portant pour toute décoration la chrysanthème impériale japonaise."

A la fin, ça devient exaspérant, cette confusion des genres. Madame Chrysanthème était une femme, mais la fleur est mâle, malheureux! Si jamais le prince Fushimi voit cet entrefil, il dira: Le Canada est un très curieux pays, où les sexes sont dans un perpétuel quiproquo.

Et puis ce cadre de laque! Pourquoi qu'il ne tombe pas sur le plancher. Alors on dirait comme dans la Période: Voyez cette loque à terre!

Petite correspondance

V.D.S.—Merci pour votre intéressante communication, dans laquelle vous offrez la candidature à la mairie à l'hon. S. N. Parent, qui, dites-vous, a véritablement présidé aux préparatifs du tricentenaire par de nombreuses œuvres d'embellissement, et est le vrai père du Parc des Plaines d'Abraham. Ce sont là des faits bien connus, et votre idée de rappeler à Québec cet excellent administrateur que vous désignez comme "le second fondateur de Québec" était déjà venue à la pensée d'une multitude de nos concitoyens. Seulement, il est un peu tard; l'hon. M. Parent, ne résidant plus à Québec, est inéligible, comme maire; la seule chose possible serait de lui confier la présidence du comité du Parc National...

W. W. CORY, Sous-ministre de l'Intérieur.

N.B.—La publication non autorisée de cet article ne sera pas payée.

déposée comme avis de motion. Cette question touche en effet de trop près aux intérêts commerciaux de Québec pour rester indifférente à la Chambre de Commerce.

Quant à celle du droit d'exportation sur le bois à pulpe, on connaît déjà notre opinion. Une commission sera nommée à Ottawa pour l'étudier. Québec n'a pas d'intérêt à la devancer.

Au contraire, notre district est plutôt intéressé à laisser le commerce du bois à pulpe libre. Des milliers de colons, de cultivateurs et de commerçants vivent de cette industrie, et nos marchands y trouvent eux-mêmes leur profit. Pourquoi partir de Québec un mouvement aussi impopulaire, pour une utopie? La vérité est que nos grands pouvoirs d'eau attirent les fabricants étrangers à mesure qu'on les découvre: voyez Grand-Mère, Shawinigan, les Sept-Iles, la Tuque. Les Américains y viennent d'eux-mêmes.

Advertisement for AU BENNETT, SEMAINE DU 20 JANVIER, featuring BRINDAMOUR, HILL & SYLVANI, and FINDLAY & BURKE. Includes details about attractions and prices.

Advertisement for Frontenac gas, highlighting its purity and economy. Located at 140 RUE ST-JEAN, TÉLÉPHONE 152.

Advertisement for BANQUE DE MONTREAL, SUCCURSALE ST-ROCH, detailing interest rates and services.

Advertisement for JEAN DROLET, BOUCHER DE LARD ET DE BEUF, located at No. 41, Marche Champlain, QUEBEC.

Advertisement for H. BEAUTEY, featuring various food items like fruits, figs, and chocolates.

Advertisement for H. BEAUTEY, 22 rue de la Fabrique, Haute-Ville, Québec, with contact information and details about their products.

Chambre de commerce

L'assistance a été exceptionnellement nombreuse hier à la Chambre de Commerce: 91 membres présents. On a élu un nouveau conseil de direction; le major Thomas Hethington succède à M. G. Elie Amyot à la présidence; le Dr. Ed. Morin devient vice-président; élus au conseil: MM. J. M. McCarthy, Roger LaRue, G. Elie Amyot, Jos. Picard, Victor Lemieux, Wm. Power, M.P., G. A. Vandry, Hon. N. Garneau, P. J. Paradis, O. W. Bedard, W. H. Wiggs et J. G. Scott.

Plusieurs questions importantes sont venues sur le tapis, mais la plupart ont dû être ajournées. L'ordre du jour était tellement chargé qu'on a décidé de tenir une assemblée spéciale le jeudi 30 courant. Une motion de protestation contre la conspiration qu'on vient de dévoiler contre l'Armurerie Ross a été

tes resteraient ouvertes samedi soir. Pourtant, on nous affirme que Son Honneur le maire a donné carte blanche aux organisateurs sur ce point. Si cette promesse a été faite, c'est une concession qui sent l'approche des élections.

L'un des procès à sensation de la semaine vient de se dénouer par une condamnation prononcée sur le banc, séance tenante.

San Seigneurie le juge Cimon a condamné hier M. Lorenzo Robitaille à payer \$500 de dommages avec dépens à M. G. Elie Amyot pour un discours diffamatoire prononcé pendant l'élection du comté de Québec. L'hon. L.-A. Tasche-reau était l'avocat du demandeur.

Champlain A FUMER ET A CHIQUER